

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : Ville de
VERTOU (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21440215800015

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DU VIGNOBLE

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : Commune de VERTOU (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	5
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	6
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	7

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	8
B1 - Présentation des AP votées	9
B2 - Présentation des AE votées	10
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	11
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	14
D1 - Balance générale - Dépenses	16
D2 - Balance générale - Recettes	18

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	20
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	24
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 42

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°. du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 align="right">0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 align="right">0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 align="right">0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II align="right">0,00	III + IV align="right">0,00	B1 align="right">0,00		
Investissement	I align="right">0,00	III align="right">0,00	B2 align="right">0,00		
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV align="right">0,00	B3 align="right">0,00		

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	21 000,00	-213 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		21 000,00	-213 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	35 000,00	35 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		35 000,00	35 000,00
TOTAL DU BUDGET (5)		56 000,00	-178 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	410 012,04	0,00	214 480,00	214 480,00	624 492,04
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	345 000,00	0,00	0,00	0,00	345 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 820 468,37	0,00	0,00	0,00	1 820 468,37
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	17 172 938,73	0,00	-228 480,00	-228 480,00	16 944 458,73
Total des dépenses d'équipement		19 748 419,14	0,00	-14 000,00	-14 000,00	19 734 419,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	829 997,82	0,00	0,00	0,00	829 997,82
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		829 997,82	0,00	0,00	0,00	829 997,82
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		20 578 416,96	0,00	-14 000,00	-14 000,00	20 564 416,96

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	349 100,00		35 000,00	35 000,00	384 100,00
041	Opérations patrimoniales (8)	688 000,00		0,00	0,00	688 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 037 100,00		35 000,00	35 000,00	1 072 100,00

TOTAL	21 615 516,96	0,00	21 000,00	21 000,00	21 636 516,96
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 136 175,67
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 772 692,63
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	C1
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 040 536,63	0,00	0,00	0,00	1 040 536,63
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	9 539 000,00	0,00	0,00	0,00	9 539 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		10 579 536,63	0,00	0,00	0,00	10 579 536,63
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	740 000,00	0,00	0,00	0,00	740 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	7 455 000,00	0,00	0,00	0,00	7 455 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	365 000,00	0,00	0,00	0,00	365 000,00
Total des recettes financières		8 560 000,00	0,00	0,00	0,00	8 560 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		19 139 536,63	0,00	0,00	0,00	19 139 536,63

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	11 007 000,00		-213 000,00	-213 000,00	10 794 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 180 000,00		0,00	0,00	1 180 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	688 000,00		0,00	0,00	688 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		12 875 000,00		-213 000,00	-213 000,00	12 662 000,00

TOTAL	32 014 536,63	0,00	-213 000,00	-213 000,00	31 801 536,63
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	31 801 536,63
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	11 589 900,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	6 774 465,00	0,00	214 864,00	214 864,00	6 989 329,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	18 624 000,00	0,00	0,00	0,00	18 624 000,00
014	Atténuations de produits	540 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	553 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 395 300,00	0,00	52 136,00	52 136,00	2 447 436,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		28 333 765,00	0,00	280 000,00	280 000,00	28 613 765,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00	-32 000,00	-32 000,00	168 000,00
67	Charges spécifiques (4)	3 468,49	0,00	0,00	0,00	3 468,49
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		28 537 233,49	0,00	248 000,00	248 000,00	28 785 233,49

023	Virement à la section d'investissement (5)	11 007 000,00		-213 000,00	-213 000,00	10 794 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 180 000,00		0,00	0,00	1 180 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 187 000,00		-213 000,00	-213 000,00	11 974 000,00

TOTAL	40 724 233,49	0,00	35 000,00	35 000,00	40 759 233,49
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	40 759 233,49
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 814 000,00	0,00	0,00	0,00	1 814 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 938 500,00	0,00	0,00	0,00	2 938 500,00
731	Fiscalité locale	23 107 500,00	0,00	0,00	0,00	23 107 500,00
74	Dotations et participations (4)	3 674 000,00	0,00	0,00	0,00	3 674 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	384 500,00	0,00	0,00	0,00	384 500,00
Total des recettes de gestion courante		32 018 500,00	0,00	0,00	0,00	32 018 500,00
76	Produits financiers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		32 019 000,00	0,00	0,00	0,00	32 019 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	349 100,00	0,00	35 000,00	35 000,00	384 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		349 100,00	0,00	35 000,00	35 000,00	384 100,00

TOTAL	32 368 100,00	0,00	35 000,00	35 000,00	32 403 100,00
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					8 294 018,49
---	--	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					40 697 118,49
--	--	--	--	--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	11 589 900,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	35 000,00	35 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	214 480,00	0,00	214 480,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	-228 480,00	0,00	-228 480,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		-14 000,00	35 000,00	21 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			21 000,00
---	--	--	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	214 864,00		214 864,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	13 000,00		13 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	52 136,00	0,00	52 136,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	-32 000,00	0,00	-32 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		-213 000,00	-213 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		248 000,00	-213 000,00	35 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
---	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			35 000,00
--	--	--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-213 000,00	-213 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	-213 000,00	-213 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-213 000,00
---	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	35 000,00	35 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	35 000,00	35 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 000,00
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		21 615 516,96	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	410 012,04	0,00	0,00	214 480,00	214 480,00	0,00	214 480,00	214 480,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 820 468,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	17 172 938,73	0,00	0,00	-228 480,00	-228 480,00	0,00	-228 480,00	-228 480,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		19 748 419,14	0,00	0,00	-14 000,00	-14 000,00	0,00	-14 000,00	-14 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	829 997,82	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		829 997,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		20 578 416,96	0,00	0,00	-14 000,00	-14 000,00	0,00	-14 000,00	-14 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	349 100,00			35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	688 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 037 100,00			35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	21 000,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 044-214402158-20240926-20240926DEL1-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		24 559 536,63	0,00	-213 000,00	-213 000,00	-213 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 040 536,63	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	9 539 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		10 579 536,63	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	365 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	III = I + II
			I		II	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 684 536,63	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	11 007 000,00		-213 000,00	-213 000,00	-213 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 180 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	688 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		12 875 000,00		-213 000,00	-213 000,00	-213 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)						0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées						-213 000,00
---	--	--	--	--	--	--------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		21 615 516,96	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	410 012,04	0,00	0,00	214 480,00	214 480,00	0,00	214 480,00	214 480,00
2031	Frais d'études	152 220,00	0,00		214 480,00	214 480,00	0,00	214 480,00	214 480,00
2051	Concessions, droits similaires	257 792,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	68 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	246 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 820 468,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	43 050,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	282 980,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	19 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	430 091,74	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	469 087,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	77 621,56	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	159 553,41	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	338 883,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	17 172 938,73	0,00	0,00	-228 480,00	-228 480,00	0,00	-228 480,00	-228 480,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	426 808,78	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	16 746 129,95	0,00		-228 480,00	-228 480,00	0,00	-228 480,00	-228 480,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		19 748 419,14	0,00	0,00	-14 000,00	-14 000,00	0,00	-14 000,00	-14 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	829 997,82	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	719 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	67 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	997,82	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
168758	Dettes - Autres groupements	43 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		829 997,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		20 578 416,96	0,00	0,00	-14 000,00	-14 000,00	0,00	-14 000,00	-14 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	349 100,00			35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	149 100,00			35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
13911	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	98 400,00			35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	38 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	12 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	688 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	67 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	621 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 037 100,00			35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 044-214402158-20240926-20240926DEL1-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS I

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUILIBRE

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		24 559 536,63	0,00	-213 000,00	-213 000,00	-213 000,00
			I		II	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 040 536,63	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	457 279,83	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	521 656,80	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	61 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	9 539 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 539 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		10 579 536,63	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	740 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	365 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 684 536,63	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	11 007 000,00		-213 000,00	-213 000,00	-213 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 180 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 180 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	688 000,00		0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	67 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	621 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		12 875 000,00		-213 000,00	-213 000,00	-213 000,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 044-214402158-20240926-20240926DEL1-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		40 724 233,49	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
011	Charges à caractère général (4)	6 774 465,00	0,00	0,00	214 864,00	214 864,00	0,00	214 864,00	214 864,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	18 624 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	540 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 395 300,00	0,00	0,00	52 136,00	52 136,00	0,00	52 136,00	52 136,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		28 333 765,00	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00		-32 000,00	-32 000,00		-32 000,00	-32 000,00
67	Charges spécifiques (4)	3 468,49	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		203 468,49	0,00	0,00	-32 000,00	-32 000,00		-32 000,00	-32 000,00
Total des dépenses réelles		28 537 233,49	0,00	0,00	248 000,00	248 000,00	0,00	248 000,00	248 000,00
023	Virement à la section d'investissement	11 007 000,00			-213 000,00	-213 000,00		-213 000,00	-213 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 180 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		12 187 000,00			-213 000,00	-213 000,00		-213 000,00	-213 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	35 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 044-214402158-20240926-20240926DEL1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		32 368 100,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
013	Atténuations de charges (3)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 814 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 938 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	23 107 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 674 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	384 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		32 018 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		32 019 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	349 100,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		349 100,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées

35 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		40 724 233,49	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
011	Charges à caractère général (5)	6 774 465,00	0,00	0,00	214 864,00	214 864,00	0,00	214 864,00	214 864,00
60611	Eau et assainissement	143 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	324 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	549 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	41 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	430 676,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	11 330,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	87 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	50 480,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	65 170,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	30 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	67 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	86 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	222 030,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	31 336,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61221	Matériel roulant	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	224 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	100 465,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	45 140,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	627 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	141 800,00	0,00		13 400,00	13 400,00	0,00	13 400,00	13 400,00
61551	Entretien matériel roulant	18 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	33 150,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6156	Maintenance	614 121,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	141 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	24 610,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	268 490,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	57 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 230 046,00	0,00		31 789,00	31 789,00	0,00	31 789,00	31 789,00
6231	Annonces et insertions	50 700,00	0,00		10 900,00	10 900,00	0,00	10 900,00	10 900,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Pour information	
			I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)		II	Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6232	Fêtes et cérémonies	84 656,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6234	Réceptions	133 765,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	152 398,00	0,00		9 275,00	9 275,00	0,00	9 275,00	9 275,00
6238	Divers	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	258 650,00	0,00		102 000,00	102 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	10 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	105 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	29 185,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	19 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 817,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	46 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	19 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	56 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	4 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	18 624 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	54 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	9 019,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	215 220,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	52 199,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	217 088,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	8 131 822,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	253 766,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	2 047 513,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 861 942,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	391 891,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	112 047,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 989 355,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 698 174,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	90 620,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	144 923,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	40 398,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	19 695,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	136 530,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	60 666,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	79 822,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	16 910,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	540 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	460 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	80 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	2 395 300,00	0,00	0,00	52 136,00	52 136,00	0,00	52 136,00	52 136,00
65311	Indemnités de fonction	225 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	75 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	844 924,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00		62 211,00	62 211,00	0,00	62 211,00	62 211,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	54 510,00	0,00		-10 075,00	-10 075,00	0,00	-10 075,00	-10 075,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	234 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	826 725,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	75 941,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		28 333 765,00	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
66	Charges financières	200 000,00	0,00		-32 000,00	-32 000,00		-32 000,00	-32 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	200 000,00	0,00		-32 000,00	-32 000,00		-32 000,00	-32 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	3 468,49	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 468,49	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		203 468,49	0,00	0,00	-32 000,00	-32 000,00		-32 000,00	-32 000,00
Total des dépenses réelles		28 537 233,49	0,00	0,00	248 000,00	248 000,00	0,00	248 000,00	248 000,00
023	Virement à la section d'investissement	11 007 000,00			-213 000,00	-213 000,00		-213 000,00	-213 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 180 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 180 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		12 187 000,00			-213 000,00	-213 000,00		-213 000,00	-213 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	64 081,85
Montant des ICNE de l'exercice N-1	69 861,85
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		32 368 100,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
013	Atténuations de charges (4)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 814 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	32 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	505 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	46 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	48 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 938 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	1 758 028,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	369,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	103,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	23 107 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	21 071 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73176	Taxes funéraires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	3 674 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 859 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Voté en assemblée	
			I		II	III = I + II
741127	DNP des communes	156 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	2 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	94 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	221 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	706 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	496 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	4 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	384 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	384 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		32 018 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		32 019 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	349 100,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
722	Immobilisations corporelles	200 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	149 100,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		349 100,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le



ID : 044-214402158-20240926-20240926DEL1-DE



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AMAILLAND Rodolphe	
BECHU Charles	
BOUNEL Dorothée	
BOUVART Sophie	
CAILLAUD Sophie	
CAILLEAU Stéphane	
CHIROL Jean-Marc	
COAT-PROU Delphine	
CORBEAU Christian	
COYAC Gisèle	
DEGRES Alexandra	
DELPLACE Thomas	
DOUAISI Gildas	
DURRLEMAN Damien	
FALC'HUN Elsa	
FONTENEAU Chantal	
GADOLLET Luc	
GARNIER Patrice	
GUITTENY Jean-Michel	
HELAUDAIS Marc	



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

JOUSSAUME Anthony	
LE COULM Juliette	
LEBLE Céline	
LECHEVALLIER Yvan	
MASSE Nathalie	
MAUXION Gilles	
MOREAU Eva	
NOGUE Lydie	
PARAGOT Stéphane	
RABERGEAU Romuald	
ROBERT Jessy	
SLIWINSKI Marie	
SOMNOLET Christine	
THULIEVRE Angélique	
VAN CAEMERBEKE Nicolas	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Vertou, le 26 septembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL

DU 26/09/2024

TABLEAU DES EMPLOIS

Fonctions par cadre d'emplois	Postes créés	Postes pourvus
Emplois fonctionnels		
Catégorie A		
Directeur général des services (H/F)	1	1
Temps de travail:35		
D.G.S. H/F	1	1
Directeur général adjoint des services (H/F)	6	6
Temps de travail:35		
Directeur Général Adjoint DYNAMIQUES PROFESSIONNELLES ET HUMAINES H/F	1	1
Directeur Général Adjoint PROXIMITE ET CITOYENNETE H/F	1	1
Directeur Général Adjoint VILLE RESPONSABLE ET INNOVANTE H/F	1	1
Directeur Général Adjoint TERRITOIRE ET PAYSAGES H/F	1	1
Directeur Général Adjoint VILLE CREATIVE ET SOLIDAIRE H/F	1	1
Directeur Général Adjoint VILLE EDUCATIVE ET SPORTIVE H/F	1	1
Administrative		
Catégorie A		
Attaché territorial (H/F)	23	23
Temps de travail:35		
Chargé de mission Proximité et implication citoyenne H/F	1	1
Directeur Communication H/F	1	1
Chargé de mission pilotage de la fonction RH H/F	1	1
Chef de service gestion RH de proximité H/F	1	1
Chargé de mission processus et projets RH H/F	1	1
Chef de service parcours professionnel H/F	1	1
Chargé de mission conseil en organisation et innovation H/F	1	1
Chef de Service Prévention H/F	1	1
Chef de Service Relations aux Habitants H/F	1	1
Chef de Service Vie Associative H/F	1	1
Chef de Service Achats, Affaires Juridiques et Administratives H/F	1	1
Chef de Service Finances et Marchés H/F	1	1
Chef de Service Propreté H/F	1	1
Chargé de mission responsabilité environnementale H/F	1	1
Responsable de Pôle Infrastructures, centre de services H/F	1	1
Chef de Service Culture H/F	1	1
Chef du service évènementiels H/F	1	1
Chef de Service Solidarités H/F	1	1
Chef de Service Education H/F	1	1
Chef de Service Grandir Ensemble / Jeunesse H/F	1	1
Chef de Service Petite enfance et Parentalité H/F	1	1
Chef de Service Sports H/F	1	1
Chef de service communication H/F	1	1
Catégorie B		
Rédacteur territorial (H/F)	25	22
Temps de travail:35		
Graphiste - photographe H/F	1	1
Gestionnaire relations presses et relations publiques H/F	1	1
Chargé de communication H/F	1	1
Chargé de la communication interne H/F	1	1
Gestionnaire carrières - paie H/F	2	2
Gestionnaire absentéisme et protection sociale H/F	1	0
Assistant ressources humaines H/F	1	1
Chargé de recrutement H/F	2	2
Chef d'équipe accueil H/F	1	0
Coordinateur de l'espace public H/F	1	0

Animateur H/F		5	5
Animateur référent H/F		1	1
Animateur H/F		1	1
Coordinateur extrascolaire H/F		1	1
Coordinateur périscolaire H/F		1	1
Responsable Espaces jeunes H/F		1	1
Animateur structure de loisirs Ado H/F		1	1
Culturelle			
Catégorie A			
Attaché de conservation du patrimoine (H/F)		1	1
Temps de travail:35			
Chef de service gestion de l'information H/F		1	1
Bibliothécaire territorial (H/F)		1	1
Temps de travail:35			
Responsable de pôle Bibliothèque H/F		1	1
Catégorie B			
Assistant territorial de conservation du patrimoine (H/F)		5	5
Temps de travail:35			
Agent en charge fonds musique et relation à l'abonné H/F		1	1
Agent en charge fonds adulte et traitement du document H/F		1	1
Agent en charge fonds jeunesse et actions scolaires H/F		1	1
Agent en charge fonds multimédia et ressources informatiques H/F		1	1
Temps de travail: 35			
Assistant archives H/F		1	1
Catégorie C			
Adjoint du patrimoine territorial (H/F)		8	8
Temps de travail:17,5			
Agent d'accueil des publics et gestion des collections H/F		1	1
Temps de travail:35			
Agent d'accueil des publics et gestion des collections H/F		7	7
Médico-Sociale			
Catégorie A			
Assistant territorial socio-éducatif (H/F)		1	1
Temps de travail:35			
Responsable de pôle action sociale H/F		1	1
Educateur territorial de jeunes enfants (H/F)		10	8
Temps de travail:17,5			
Animateur RPE H/F		1	0
Temps de travail:33			
Animateur RAM / LAEP H/F		1	1
Temps de travail:35			
Responsable de Pôle Accueils individuels et parentalité H/F		1	1
Educateur de jeunes enfants H/F		1	1
Directeur multi-accueil H/F		2	2
Temps de travail: 4,5			
Accueillant LAEP H/F		3	3
Temps de travail: 7			
Accueillant LAEP H/F		1	0
Puéricultrice territoriale (H/F)		1	1
Temps de travail:35			
Directeur multi-accueil H/F		1	1
Assistant socio-éducatif		1	1
Temps de travail:35			
Travailleur social H/F		1	1
Catégorie B			
Auxiliaire de puériculture territorial (H/F)		16	16
Temps de travail:35			
Auxiliaire de puériculture H/F		14	14
Auxiliaire de puériculture volante H/F		2	2
Catégorie C			
Agent social territorial (H/F)		8	7
Temps de travail:23			
Agent polyvalent transports scolaires, restauration H/F		1	1
Temps de travail:25			
Agent polyvalent transports scolaires, restauration H/F		1	0
Temps de travail:35			
Agent administratif et guichet social H/F		1	1

Agent chargé du portage de repas H/F		2	2
Agent social en multi-accueil H/F			
Temps de travail: 35			
Agent administratif et guichet social H/F		2	2
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (H/F)		26	26
Temps de travail:28			
Agent spécialisé des écoles maternelles H/F		1	1
Temps de travail:31			
Agent spécialisé des écoles maternelles H/F		1	1
Temps de travail:35			
Agent spécialisé des écoles maternelles H/F		24	24
Police municipale			
Catégorie B			
Chef de service police municipale (H/F)		1	1
Temps de travail:35			
Chef de service Police Municipale H/F		1	1
Catégorie C			
Agent de police municipale (H/F)		6	4
Temps de travail:35			
Policier municipal H/F		6	4
Sportive			
Catégorie B			
Educateur territorial des APS (H/F)		10	10
Temps de travail:16,9			
Educateur des activités physiques et sportives H/F		1	1
Temps de travail:17,5			
Educateur des activités physiques et sportives H/F		1	1
Temps de travail:35			
Educateur des activités physiques et sportives H/F		6	6
Responsable de Pôle Animation sportive H/F		1	1
Responsable de Pôle Soutien au Mouvement Sportif H/F		1	1
Technique			
Catégorie A			
Ingénieur territorial (H/F)		9	8
Temps de travail:35			
Chef de Service Infrastructures et Bâtiments H/F		1	1
Chef de service programmation et construction H/F		1	1
Chef de service Maintenance et énergie H/F		1	0
Responsable de pôle études et projets informatiques H/F		1	1
Chef de Service Systèmes d'Information H/F		1	1
Chef de Service Développement urbain H/F		1	1
Chef de Service Espaces verts et cadre de vie H/F		1	1
Chargé de projet végétal H/F		1	1
Responsable de Pôle Cuisine centrale H/F		1	1
Catégorie B			
Technicien territorial (H/F)		18	14
Temps de travail:35			
Coordinateur de l'espace public H/F		1	0
Technicien énergie et transition énergétique H/F		1	1
Responsable de Pôle Expertise énergie et sécurité H/F		1	1
Responsable de Pôle Gestion et production H/F		1	0
Chef de service Maintenance et énergie H/F		1	0
Technicien chargé d'opérations H/F		1	1
Technicien bureau d'études H/F		1	1
Responsable de Pôle Maintenance H/F		1	1
Chargé d'études et projets informatiques H/F		1	1
Technicien infrastructures H/F		1	1
Technicien centre de services H/F		1	1
Instructeur des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol H/F		3	3
Responsable de Pôle création et entretien H/F		1	1
Animateur du réseau musiques actuelles H/F		1	1
Responsable de production cuisine centrale H/F		1	1
Responsable de Pôle Cuisine centrale H/F		1	0
Catégorie C			
Adjoint technique territorial (H/F)		152	132
Temps de travail:18			
Agent polyvalent de propreté H/F		2	2

Temps de travail:21

Agent polyvalent restauration H/F 8 7
 Agent polyvalent transports scolaires, restauration H/F 1 1

Temps de travail:22

Agent polyvalent restauration H/F 2 2
 Agent polyvalent de propreté H/F 1 1

Temps de travail:25

Agent polyvalent restauration H/F 7 3
 Agent polyvalent propreté, vie scolaire H/F 2 0
 Agent polyvalent transports scolaires, restauration H/F 3 2

Temps de travail:26

Agent polyvalent de propreté H/F 1 1

Temps de travail:28

Agent en parcours mobilité H/F 1 1
 animateur H/F 1 0
 Agent polyvalent restauration H/F 5 4
 Agent polyvalent propreté, vie scolaire H/F 4 4
 Agent polyvalent de propreté H/F 1 1
 Agent polyvalent production H/F 1 1
 Magasinier - plongeur H/F 1 1
 Agent polyvalent transports scolaires, restauration H/F 2 2
 Agent polyvalent propreté, vie scolaire, restauration, cuisine centrale H/F 1 1
 Agent polyvalent sécurité école, restauration H/F 2 2
 Agent polyvalent sécurité école, restauration, propreté H/F 1 1

Temps de travail:29

Agent polyvalent restauration H/F 1 1
 Agent polyvalent de propreté H/F 1 1

Temps de travail:30

Agent polyvalent restauration H/F 3 1
 Agent polyvalent propreté, vie scolaire H/F 1 1
 Assistant administratif H/F 1 1
 Agent polyvalent transports scolaires, restauration H/F 2 2
 Agent polyvalent sécurité école, restauration H/F 1 0

Temps de travail:31

Agent polyvalent restauration H/F 1 1
 Agent polyvalent propreté, vie scolaire H/F 1 1
 Agent polyvalent transports scolaires, restauration H/F 1 1

Temps de travail:31,5

Agent polyvalent de propreté H/F 1 1

Temps de travail:32

Agent polyvalent restauration H/F 1 1
 Agent polyvalent propreté, vie scolaire H/F 1 1
 Agent polyvalent de propreté H/F 1 1

Temps de travail:33

Agent polyvalent propreté, vie scolaire H/F 1 0
 Agent polyvalent de propreté H/F 1 1

Temps de travail:34

Agent polyvalent sécurité école, restauration H/F 1 1

Temps de travail:35

Conciergerie et réception H/F 1 1
 Agent en parcours mobilité H/F 1 1
 Agent polyvalent restauration H/F 6 5
 Coordinateur de l'espace public H/F 1 1
 Agent polyvalent maintenance logistique H/F 2 2
 Agent polyvalent maintenance atelier - menuiserie H/F 2 2
 Agent polyvalent maintenance atelier - électricité H/F 2 2
 Agent polyvalent maintenance atelier - peinture H/F 1 1
 Agent polyvalent maintenance atelier - maçonnerie H/F 2 2
 Agent polyvalent maintenance atelier - serrurerie mécanique H/F 1 1
 Agent polyvalent maintenance atelier - plomberie H/F 2 2
 Coordination technique des ateliers H/F 1 1
 ASVP H/F 3 3
 Agent d'exploitation des équipements municipaux H/F 8 7
 Agent polyvalent de propreté H/F 5 4
 Jardinier et production végétale H/F 1 1
 Chef d'équipe logistique H/F 1 1
 Agent d'entretien espaces verts H/F 1 0

Agent d'entretien espaces verts - secteur ville H/F	1	1
Agent d'entretien espaces verts H/F	2	2
Agent d'entretien espaces verts - terrains sportifs H/F	4	4
Agent d'entretien espaces verts - secteur centre H/F	1	1
Agent de Production florale H/F	2	1
Agent d'entretien espaces verts - hygiène publique H/F	2	2
Conducteur d'engins H/F	1	1
Agent d'accueil et d'entretien cour et jardin H/F	2	2
Régisseur général H/F	1	1
Chauffeur livreur H/F	2	2
Agent de production H/F	1	1
Cuisinier H/F	1	1
Responsable de site Restauration H/F	2	2
Agent de maintenance piscine H/F	5	5
Agent d'entretien des équipements sportifs et gymnases H/F	11	10
Temps de travail:25		
Agent polyvalent restauration H/F	1	1
Agent de maîtrise territorial (H/F)	17	16
Temps de travail:35		
Chef d'équipe propreté H/F	2	2
Agent polyvalent maintenance logistique H/F	1	1
Responsable de Pôle Gestion et production H/F	1	1
Coordination technique des prestations externalisées H/F	1	1
Responsable de Pôle Propreté H/F	1	1
Agent d'entretien espaces verts - secteur ville H/F	1	1
Agent d'entretien espaces verts - secteur centre H/F	1	1
Contrôle travaux et cimetières H/F	1	1
Chargé de gestion patrimoine paysager et production H/F	1	1
Dessinateur bureau d'études H/F	1	1
Régisseur général H/F	1	0
Responsable HACCP H/F	1	1
Responsable de site Restauration H/F	2	2
Responsable de l'équipe d'accueil et d'entretien de la piscine H/F	1	1
Assistant technique H/F	1	1
Agent de maîtrise territorial (H/F)	1	1
Temps de travail:35		
Régisseur spectacle H/F	1	1
Technique		
Adjoint technique territorial (H/F)	1	0
Temps de travail:25		
Agent polyvalent restauration H/F	1	0
Autres		
Catégorie A		
Educateur territorial de jeunes enfants (H/F)	1	1
Temps de travail:35		
Coordinateur inclusion Animateur RPE H/F	1	1
Filière non définie	1	0
Temps de travail:17,5		
Coordinateur inclusion H/F	1	0
Catégorie B		
Filière non définie	2	0
Temps de travail:17,5		
Coordinateur inclusion H/F	1	0
Temps de travail:35		
Coordinateur inclusion Animateur RPE H/F	1	0
Total général	452	402

Vertou, le

CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CANOË KAYAC VERTOU

AUTORISATION D'USAGE DE TERRAIN EN VUE D'ORGANISER LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE DE GRIMPE D'ARBRES

Entre les soussignés,

La Ville de de VERTOU, représentée par Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire de VERTOU, ou son représentant, désignée ci-après par « **le propriétaire** », d'une part,

et

Monsieur Pascal BOBON, en qualité de Président du Canoë Kayak Vertou (CKV), ayant son siège au 3 boulevard Guichet Serex 44120 VERTOU, Siren 421 496 399 00013 désigné ci-après par « **Le gardien de la chose** », d'autre part,

PREAMBULE :

En vertu des statuts de l'association CKV et de la loi n°84-610 du 16 juillet 84 modifiée (art1, 17, 18, 50) relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives, il a été exposé et convenu ce qui suit :

La ville de Vertou est propriétaire de terrains qui en raison de leur situation, de leur nature et de leur configuration, sont tout spécialement favorables à la pratique de la Grimpe Encadrée dans les Arbres.

En raison notamment des aménagements nécessaires et des risques éventuellement encourus par les usagers et les tiers lors de la pratique de la Grimpe d'Arbres sur le site, il convient de préciser les conditions de cette convention d'usage.

CECI EXPOSÉ IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le propriétaire autorise le gardien de la chose à pénétrer sur le terrain ou l'ensemble des terrains, constitués par les parcelles désignées ci-dessous :

	<u>Désignation</u>	<u>Commune</u>	<u>Données GPS ou numéro de parcelle</u>
1	Parc de la Sèvre, séquoia, Chêne des Marais)	Vertou	47.16673506647864, -1.4798381056549645
2	Salle sèvre et Maine	Vertou	47.16395032359756, -1.4676863538343459 et 47.16318910887378, -1.4678777359453745
3	Lotissement de la Grammoire	Vertou	47.18130207688681, -1.4693783302351893 et 47.183685720100435, -1.4660113637660395
4	« Pierre percé » parc en bord de rivière	Vertou	47.15826484141673, -1.4729422583680436
5	Vertonne Rue Beauséjour	Vertou	47.17031147073232, -1.4823678566520617
6	Parc de Portillon (Chêne rouge 9 et 10)	Vertou	
7	Cale de Beautour (Station 46)	Vertou	

Le propriétaire autorise l'installation par le gardien de la chose d'installations arboricoles légères sur les arbres repérés, et autorise l'accès des pratiquants et du public encadrés par le gardien de la chose sur les zones autorisées. Un plan repérant les arbres sera joint.

ARTICLE 2 : DELIMITATION DES ZONES AUTORISEES ET PERIODE DE GRIMPE

L'accès des personnes pratiquant la grimpe dans les arbres, sera limité aux parties non cultivées et non exploitées, situées aux abords immédiats des arbres grimpés et aux chemins d'accès convenus entre les parties.

La grimpe ne pourra avoir lieu entre mars et mai pour protéger les écorces des arbres plus fragile à la sortie de l'hiver (tissus de l'écorce en reconstruction).

ARTICLE 3 : DUREE

Cette convention est consentie, à compter de sa signature par le propriétaire pour une période de 1 an, et renouvelable par tacite reconduction avec un préavis de résiliation de 3 mois.

ARTICLE 4 : USAGE CONJOINTS DES TERRAINS

Le propriétaire conserve l'usage agricole, pastoral ou forestier des terrains visés par la présente convention.

Le gardien de la chose informera le propriétaire de toute manifestation exceptionnelle pouvant être incompatible avec les travaux agricole, pastoral, forestier ou la destination initiale du terrain.

En cas de besoin d'intervention dans les arbres, le propriétaire et le gardien de la chose se réuniront pour programmer toutes actions dans l'arbre avant la saison de grimpe (à partir du mois de septembre).

ARTICLE 5 : EVACUATION DES DECHETS ET ORDURES

Le gardien de la chose devra maintenir les terrains visés par la présente convention en bon état de propreté. Elle évacuera les déchets et détritrus de toute sorte résultant de l'utilisation du terrain pour la pratique de la grimpe d'arbres à l'exclusion toutefois des apports clandestins d'origine extérieurs qui y seraient constatés. Ces décharges clandestines seront signalées au propriétaire.

ARTICLE 6 : LES ANIMATIONS DE GRIMPE DANS LES ARBRES

Les activités dans les arbres respecteront la charte de déontologie des Educateurs Grimpe d'Arbres, signée par le gardien de la chose avec le Syndicat National des Educateurs Encadrant dans les Arbres (SNGEA).

Elles se feront dans le strict respect de l'intégrité des arbres et avec l'objectif de minimiser l'impact sur le milieu. Un diagnostic de chaque arbre sera fait et pourra être communiqué au propriétaire.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

La garde de la chose (article 1384 alinéa 1er du code civil) est de fait transféré du propriétaire vers le gardien de la chose lors de l'installation et désinstallation des ateliers, l'accueil et l'encadrement des participants et des tiers sur le site de pratique.

Toutes les dispositions seront prises par le gardien de la chose pour assurer sa propre sécurité, celle des participants et des tiers lors des séances d'équipement et d'animation dans les arbres.

La responsabilité du propriétaire ne saurait être engagée en cas d'accident ou d'incident ayant un lien avec une activité de Grimpe d'Arbres organisée et encadrée par le gardien de la chose.

Le gardien de la chose engage sa propre responsabilité pendant toute la durée des animations, de la préparation au démontage des installations.

Le gardien de la chose souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant les risques liés à l'encadrement de l'activité Grimpe d'Arbres

Auprès de : la compagnie du sport

Numéro de Police Assurance : 129.230.930

ARTICLE 8 : Prix

La présente convention est consentie : gratuitement.

ARTICLE 9 : RESILIATION

En cas, de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrit dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 10 : LITIGE

En cas de litiges non résolus, seul le Tribunal d'instance de Nantes sera habilité à intervenir.

Fait à Vertou, le

Pour « le propriétaire »,

**Sophie BOUVART
Adjointe au Maire
Déléguée à l'aménagement durable du
territoire**

Pour «le gardien de la chose »,

**Monsieur Pascal BOBON
Président
CANOË KAYAC VERTOU**

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

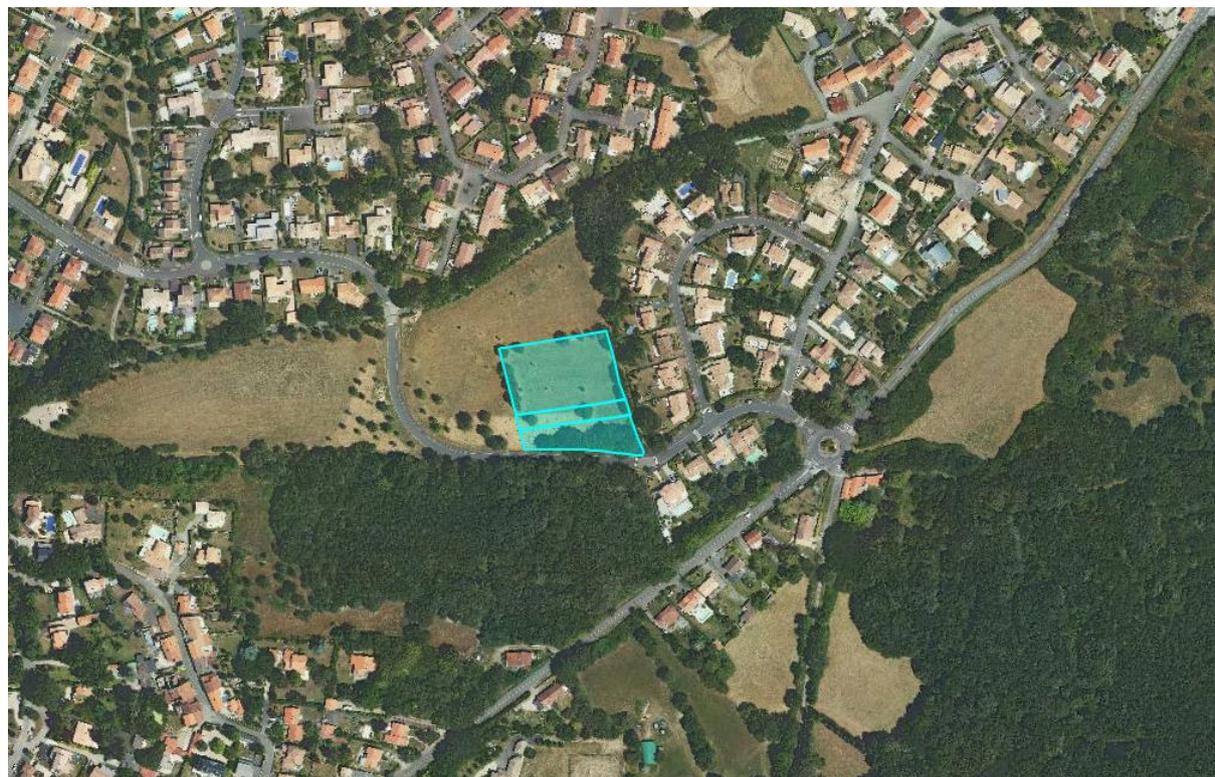
Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 044-214402158-20240926-20240926DEL9-DE



Localisation parcelles DP n° 391-392-393





Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 044-214402158-20240926-20240926DEL10-DE

S²LOW

MANITOU
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Convention

Balisage Itinéraire de Randonnée

Entre la Mairie de Vertou
Représentée par son maire Mr AMAILLAND Rodolphe

Et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Loire-Atlantique dont le siège se situe à Nantes,
19 avenue du Clos du Cens
Représenté par son Président Monsieur Jean-Yves TOUGERON

Article 1 - objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie en ce qui concerne la réalisation et l'entretien du balisage du circuit et l'effacement de traces anciennes de balisage qui ne seraient pas aux normes définies dans l'article ci-dessous.

Article 2 - missions du Comité Départemental de Randonnée de Loire-Atlantique

Les baliseurs qualifiés, formés par le Comité Départemental de Randonnée de Loire-Atlantique, interviennent en respectant :

- la Charte de Qualité de la Randonnée en Loire-Atlantique,
- la Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation de la Fédération, édition 2019,
- le tracé du circuit (sur carte IGN, échelle 1/25000), à baliser
- le Comité 44 adressera à l'autorité compétente, un planning prévisionnel d'intervention et les coordonnées de la personne responsable de la réalisation,
- le Comité 44 fournit l'équipement du baliseur (outillage, adhésif, peinture...).

Article 3 - dispositions financières

Le maître d'œuvre du circuit accorde au Comité Départemental de Randonnée de Loire-Atlantique pour la réalisation des missions définies dans l'article 2, une contribution forfaitaire de :

15 € / km pour l'entretien du balisage

20 € / km pour la création du balisage

15 € / km pour le débalisage

Cette contribution financière couvre pour le Comité Départemental de Randonnée de Loire-Atlantique :

- les frais de déplacement des baliseurs,
- la fourniture du petit matériel (pinceau, grattoir, sécateur),
- la peinture et le ruban adhésif,
- la production d'un rapport à la fin de l'intervention

Article 4 - assurance

Le Comité Départemental de Randonnée de Loire-Atlantique déclare être civilement assuré pour les dommages qu'il pourrait causer du fait de ses interventions au titre de la présente convention.





Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 044-214402158-20240926-20240926DEL10-DE

S²LOW

MANUTEN
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Article 5 – modalités d'intervention

Le Comité Départemental de Randonnée de Loire-Atlantique interviendra 1 fois durant l'année pour assurer l'entretien du balisage des circuits de randonnée ci-dessous :

- **Circuit de Portillon : 10km (dont 3km de tronçon commun avec le Circuit Autour des Reigniers)**
- **Circuit Autour des Reigniers : 13.7km**
- **Circuit de la Ramée à la Ville au Blanc : 11.9km**
- **Boucle Mottechaix-Rousselière : 13.3km (dont 1.2km de tronçon commun avec la Boucle de Beautour Vertonne et 1.2km avec le circuit de Portillon)**
- **Boucle de Beautour Vertonne : 5.6km**

L'intervention porte donc sur **49,1 km** de chemins à traiter car le kilométrage de portions communes représente 5.6 km.

La contribution forfaitaire s'élève à un montant total de **736.5 euros en 2024**.

Article 6 - durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Chacune des parties pourra résilier la présente convention en cas de manquement de l'une des parties à l'une de ses obligations. Chacune des parties aura la faculté de mettre fin à la présente convention par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la date de libération souhaitée.

En cas de mise à jour de la base forfaitaire du Comité 44 ou en cas de modification du circuit par la commune, une nouvelle convention sera proposée par le comité 44.

Fait en deux exemplaires dont un exemplaire à nous retourner signé.

À Vertou le

La Commune

Le Comité Départemental de
Randonnée de Loire-Atlantique

FFRandonnée
Loire-Atlantique
Le Président



**CONVENTION ANNUELLE POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS
PAR NANTES METROPOLE A LA COMMUNE DE VERTOU**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Nantes Métropole, représentée par Monsieur Emmanuel TERRIEN, Elu délégué au Tourisme de Proximité, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil métropolitain en date du 4 octobre 2024,

désignée ci-après par « Nantes Métropole »

D'UNE PART,

ET :

La Commune de Vertou, représentée par Monsieur Rodolphe AMAILLAND, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du ... / ... /

désignée ci-après par « la Commune »

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSE CE QUI SUIT :

Lors de la séance du 28 juin 2016, le Conseil Métropolitain a approuvé le principe et les critères d'un soutien financier de Nantes Métropole au bénéfice de communes assurant la gestion de sites à vocation touristique et à rayonnement métropolitain.

Une mise à jour de ce dispositif, adoptée lors du Conseil métropolitain du 8 octobre 2021, prévoit que les montants des fonds de concours attribués varient en fonction des dépenses éligibles engagées par la commune bénéficiaire, ceci dans le cadre des conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5215-26 et L5217-7.

IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Nantes Métropole accorde à la commune de Vertou, au titre de l'année 2024, un fonds de concours en fonctionnement pour l'entretien écologique du site « Chaussée des Moines et son Parc de la Sèvre ».

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le montant du fonds de concours est déterminé en fonction des critères et des modalités d'attribution explicités et approuvés au Conseil métropolitain du 8 octobre 2021.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales le montant total des fonds de concours ne peut excéder la moitié de la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire du fonds de concours.

Conformément aux éléments budgétaires 2023 transmis par la commune bénéficiaire, le montant des dépenses éligibles au fonds de concours 2024 sur ce site est de 57 892,99€.

Au regard de ces éléments, le montant du fonds de concours de Nantes Métropole s'élève à 20 000€ au titre de l'année 2024.

ARTICLE 3 : MODALITÉ DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Le versement du fonds de concours sera effectué à :

- la notification de la présente convention signée des deux parties ;
- la réception de l'extrait de délibération de votre Conseil Municipal, approuvant l'attribution de ce fonds de concours 2024 par Nantes Métropole.

Le versement sera effectué sur le compte ouvert à l'IBAN suivant :

FR62 3000 1005 89D4 4300 0000 086 / BIC : BDFEFRPPCCT

ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET – DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa notification et s'achèvera le 31 mars 2025.

A Nantes, le

Pour Vertou,
Le Maire,
Rodolphe AMAILLAND

Pour Nantes Métropole,
L'Elu délégué au Tourisme de Proximité,
Emmanuel TERRIEN

CHARTRE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

La commune de VERTOU représentée par son maire Rodolphe AMAILLAND
Le collectif **Greffes+** représenté par Anne HIEGEL, Présidente de France Reins Pays de la Loire
Conviennent d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donateurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, vous contribuez à amener le sujet au sein de tous les foyers : c'est le moyen la plus efficace pour que tous les donateurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.

Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, la commune de VERTOU se propose donc de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien du CollectifGreffes+ en installant sur ses principaux axes de circulation des panneaux VADO comprenant un ruban vert et la mention « Ville Ambassadrice du don d'organes », et en les tenant toujours visible.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de votre mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, vous pouvez :

- Organiser une manifestation annuelle chaque journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donateurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas ;
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de votre commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public ;
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donateurs et leurs proches, pour afficher votre engagement tout au long de l'année ;
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches et promouvoir l'application du don d'organes ;
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe.

Le Collectif G+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait à Vertou, le

Le Maire

Le Collectif Greffes+